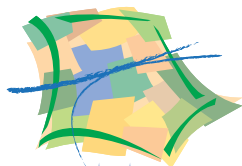


2010



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU CARCASSONNAIS

Le guide de l'Agglo

Communauté d'Agglomération du Carcassonnais

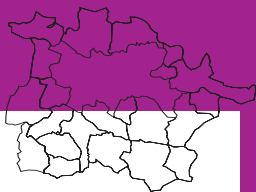
Nos compétences à votre service



Sommaire

La coopération intercommunale en quelques mots	1
Les Maires et les communes de votre Agglo	2
Les Élus de l'Agglo - Composition du bureau	4
Les communes qui composent votre Agglo	9
Les compétences obligatoires	13
Les compétences optionnelles	16
Les compétences supplémentaires et facultatives	21
L'Annuaire des 23 communes	23
L'Annuaire du CIAS	24
L'Annuaire de l'Agglo	25

La coopération intercommunale en quelques mots



La Communauté d'Agglomération du Carcassonnais (CAC) résulte de l'application de la loi Chevènement (12 juillet 1999) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il s'agit d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 23 communes formant un ensemble de plus de 73 000 habitants.

Les dates à retenir...

- > **Février 2001** : étude portant sur la préparation opérationnelle de la Communauté d'Agglomération.
- > **Mai 2001** : les Conseils Municipaux des communes appartenant à la première et deuxième couronne de Carcassonne approuvent le principe de la création de l'Agglo.
- > **Septembre 2001** : Rédaction des statuts de la CAC.
- > **Décembre 2001** : Création de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais et composition du bureau.
16 communes : Berriac, Carcassonne, Caux-et-Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Couffoulens, Fontiès d'Aude, Lavalette, Montirat, Palaja, Pennautier, Pezens, Roullens, Trèbes, Villedubert, Villemoustaussou.
- > **Mai 2002** : Élargissement de la CAC.
4 nouvelles communes : Leuc, Mas des Cours, Preixan, Rouffiac d'Aude.
- > **Avril 2003** : Prise de la compétence Action Sociale et création du Centre Intercommunal d'Action Sociale.
- > **Février 2004** : Modification de la compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire" :
 - Étude de définition d'un musée de la préhistoire.
 - Étude d'implantation de programmation et de fonctionnement d'une médiathèque.
- > **Juin 2004** : Élargissement de la CAC.
1 nouvelle commune : Villefloure.
- > **Janvier 2005** : Modification de la compétence Action sociale.
Gestion par le CIAS des centres Sociaux de l'est et de l'ouest de Carcassonne.
- > **Janvier 2009** : Prise de compétence eau potable et assainissement collectif.
- > **Avril 2009** : Élargissement de la CAC.
1 nouvelle commune : Montclar.
- > **Janvier 2010** : Élargissement de la CAC.
1 nouvelle commune : Alairac.
- > **Janvier 2010** : La Bibliothèque de Carcassonne est transférée à la CAC.



À noter

- Une Communauté de Communes regroupe moins de 50 000 habitants.
- Une Communauté d'Agglomération regroupe entre 50 000 et 500 000 habitants. Elle comprend au moins une commune de plus de 15 000 habitants.
- Une Communauté Urbaine regroupe plus de 500 000 habitants dont une commune de plus de 50 000 habitants.

Les Maires et les communes de votre Agglo

Alairac

Roger ADIVEZE

Nombre d'habitants : 1211

Berriac

Michel SOULES

Nombre d'habitants : 829

Carcassonne

Jean-Claude PEREZ

Nombre d'habitants : 48 212

Caux et Sauzens

Angel ESTEBAN

Nombre d'habitants : 797

Cavanac

Henri SOURNIÉS

Nombre d'habitants : 858

Cazilhac

Jean-Luc SARRAIL

Nombre d'habitants : 1 611

Couffoulens

Régis JAUB

Nombre d'habitants : 577

Fontiès d'Aude

Alain GARINO

Nombre d'habitants : 405

Lavalette

Jésus TOLOMI

Nombre d'habitants : 1 239

Leuc

Bernard CALVET

Nombre d'habitants : 623

Mas des Cours

Manuel IBANEZ

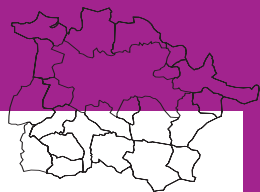
Nombre d'habitants : 15

Montclar

Gilbert MARCH

Nombre d'habitants : 190





Montirat

Jean-Pierre PELIX
Nombre d'habitants : 69

Palaja

Alain CASELLAS
Nombre d'habitants : 2 201

Pennautier

Christian BOURREL
Nombre d'habitants : 2 491

Pezens

Jean-Pierre BOTSEN
Nombre d'habitants : 1 352

Preixan

Daniel BARCELO
Nombre d'habitants : 513

Rouffiac d'Aude

Thierry MASCARAQUE
Nombre d'habitants : 349

Roullens

Roland COMBETTES
Nombre d'habitants : 481

Trèbes

Claude BANIS
Nombre d'habitants : 5 727

Villedubert

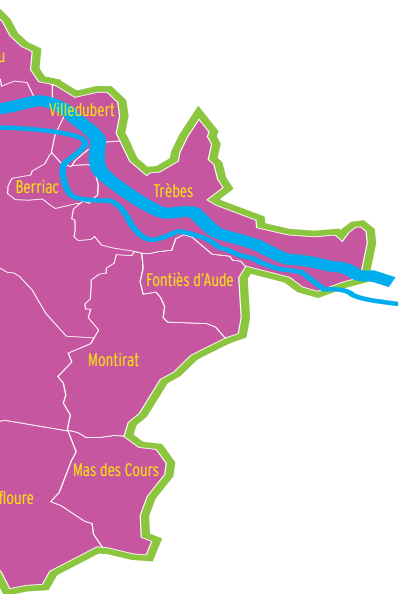
René SCIAMMA
Nombre d'habitants : 378

Villeflore

Jean-Louis ARIBAUD
Nombre d'habitants : 123

Villemaussou

Christian RAYNAUD
Nombre d'habitants : 3 124



Les Élus de l'Agglo

Composition du bureau



M. Alain TARRIER

Président de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais
Vice-Président du Conseil Général de l'Aude
Adjoint au Maire de Carcassonne



M. René ESCOURROU

1^{er} Vice-Président

Il représente le Président absent ou empêché. Il est délégué aux Affaires générales et à la coordination du

"Pôle économique" en charge :

- du développement économique et commercial en lien avec la création et le pilotage d'un nouveau service dédié,
- de l'aménagement des Zones d'Activités Économiques,
- du développement touristique et de l'aéroport,
- de l'économie rurale et viticole,
- du suivi et de la mise en œuvre du schéma d'urbanisme en lien avec le SCOT,
- de l'évaluation de la politique communautaire et de la prospective,
- et du pôle santé, dans son aspect de Zone d'Activités Économiques.



M. Daniel ICHE

3^{ème} Vice-Président

Il est délégué à la coordination du "Pôle solidarité et politique de la ville" en charge :

- de la coordination des délégations relatives à cette compétence,
- des services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),
- du budget du CIAS,
- de l'insertion (MLI / PLIE),
- du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (GIP / CUCS),
- et de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.



M. Christian RAYNAUD

2^{ème} Vice-Président

Maire de Villemoustausou

Il est délégué à la coordination du "Pôle transport" en charge :

- des transports urbains



M. Claude BANIS

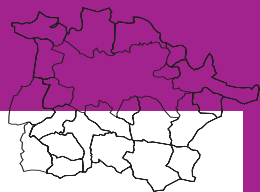
4^{ème} Vice-Président

Maire de Trèbes

Il est délégué auprès du 1^{er} Vice-Président en charge des Zones d'Activités Économiques et auprès du 3^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle solidarité et politique de la ville" en charge des centres sociaux.

et interurbains,

- de la Régie "Agglo' Bus",
- des relations avec le Conseil Général pour ce qui concerne les transports scolaires,
- de l'intermodalité de la définition d'un schéma communautaire de déplacement urbain et interurbain en lien avec le SCOT,
- et de la définition d'un schéma communautaire visant à favoriser le développement des déplacements doux sur le territoire.



M. Alain COSTE

5^{ème} Vice-Président

Il est délégué à la coordination du "Pôle finances, ressources et territoire" en charge :

- des finances, de l'élaboration

des budgets,

- du suivi des procédures et de l'exécution des Marchés Publics,
- du suivi et de la gestion des politiques contractuelles en lien avec le Département, la Région, l'État, l'Europe,
- du développement du territoire,
- du développement des services communautaires en direction des communes membres de l'agglomération,
- du contrôle et suivi d'exécution des contrats de service communautaires (régies, affermages etc.),
- et de la prospective foncière et immobilière.



M. Alain CASELLAS

6^{ème} Vice-Président

Maire de Palaja

Il est délégué à la coordination du "Pôle environnement" en charge :

- du dossier de la collecte et du

traitement des ordures ménagères en lien avec le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM),

- du budget du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM),
- du schéma départemental de collecte du tri / valorisation et d'élimination des déchets,
- des relations avec le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM),
- du "Pôle environnemental" de Salvaza,
- de la protection et mise en valeur des espaces naturels et des paysages en lien avec le SCOT,
- des actions de protection contre les risques d'inondation, des relations avec le SMMAR et avec les syndicats hydrauliques du bassin,
- du plan de prévention des risques,
- des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- et des itinéraires de promenade et de randonnée.



M. Jean-Marie MERCADAL

7^{ème} Vice-Président

Il est délégué à la coordination du "Pôle culturel" en charge :

- de la gestion, du suivi technique et du développement des

équipements culturels et de loisirs,

- de la formation du personnel en lien avec les grands projets d'équipements culturels,
- des échanges culturels nationaux et internationaux,
- du projet éducatif local communautaire,
- de la mise en place du réseau communautaire de lecture publique,
- du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- et de la programmation, du suivi et de la mise en œuvre de grands événements et animations d'intérêt communautaire.



M. Christian BOURREL

8^{ème} Vice-Président

Maire de Pennautier

Il est délégué auprès du 1^{er} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle économique"

en charge des questions agricoles, viticoles et rurales.



M. Régis TRILLES

9^{ème} Vice-Président

Il est délégué à la coordination du "Pôle gouvernance" en charge :

- des ressources humaines des services de l'agglomération,

- de l'organisation des services,
- de l'évaluation de l'intégration des interventions communautaires,
- et des politiques de solidarité territoriale.

Les Élus de l'Agglo

Composition du bureau



M. Jean-Luc SARRAIL

10^{ème} Vice-Président

Maire de Cazilhac

Il est délégué auprès du 1^{er} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle

économique" en charge du développement économique, auprès du 5^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle finances, ressources et territoires" en charge de la prospective foncière et immobilière et auprès du 6^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle Environnement" en charge des espaces naturels en lien avec le SCOT, de la prévention des risques d'inondations en lien avec le SMMAR, du plan de prévention des risques et des Plans Communaux de Sauvegarde.



M. Jean-Pierre BOTSEN

11^{ème} Vice-Président

Maire de Pezens

Il est délégué auprès du 3^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle Solidarité

et politique de la ville" en charge des politiques d'insertion.



M. Régis JAUB

12^{ème} Vice-Président

Maire de Couffoullens

Il est délégué auprès du 5^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle solidarité

et politique de la ville" en charge de l'enfance et de l'adolescence.



M. Angel ESTEBAN

13^{ème} Vice-Président

Maire de Caux et Sauzens

Il est délégué auprès du 7^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle culturel"

en charge de la Médiathèque et du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (École d'Arts).



M. Daniel BARCELO

14^{ème} Vice-Président

Maire de Preixan

Il est délégué auprès du 3^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle solidarité

et politique de la ville" en charge des personnes âgées et auprès du 18^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle urbanisme et territoire" en charge du suivi du transfert de compétence assainissement.



M. Jésus TOLOMIO

15^{ème} Vice-Président

Maire de Lavalette

Il est délégué auprès du 18^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle urbanisme

et territoire" en charge de l'eau et de l'assainissement, et auprès du 2^{ème} Vice-Président délégué à l'environnement en charge des itinéraires de promenade et de randonnées et en charge des déplacements doux.



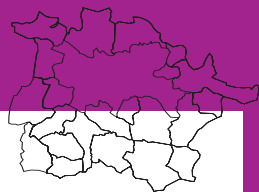
M. Frédéric ANDRIEUX

16^{ème} Vice-Président

Adjoint au Maire de Berriac

Il est délégué auprès du 18^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle urbanisme

et territoire" en charge de l'évaluation de l'intégration des orientations du SCOT à l'échelle des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes du territoire.



M. Bernard CALVET

17^{ème} Vice-Président

Maire de Leuc

Il est délégué à la co-coordination du "Pôle Habitat social" en charge :

- du Programme Local de

l'Habitat (PLH),

- du Programme d'Intérêt Général (PIG) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire,
- des relations avec les bailleurs sociaux,
- du comité d'insalubrité.



M. Roland COMBETTES

18^{ème} Vice-Président

Maire de Roullens

Il est délégué à la coordination du "Pôle urbanisme et territoire"

en charge :

- de la définition et mise en œuvre du SCOT,
- de la définition du schéma d'urbanisme commercial en lien avec le SCOT,
- de l'évaluation de l'intégration des orientations du SCOT à l'échelle des communes du territoire (PLU),
- de l'élaboration d'un schéma directeur de l'eau,
- de la mise en œuvre de la politique communautaire de l'eau : ressource, approvisionnement, adduction, traitement, et gestion des équipements rattachés,
- de la mise en œuvre de la politique communautaire d'assainissement : collecte, traitement et gestion des équipements rattachés,
- du suivi du schéma directeur de l'assainissement collectif et non collectif,
- de l'intégration des dispositifs de gestion (personnel et équipements rattachés) et de l'unification tarifaire,
- et de l'Établissement Public Foncier du Languedoc-Roussillon (EPFLR).



M. Thierry MASCARAQUE

19^{ème} Vice-Président

Maire de Rouffiac d'Aude

Il est délégué à la co-coordination du "Pôle Habitat social" en charge :

- du suivi de l'opération de rénovation urbaine et des relations avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine),
- de la politique communautaire de l'habitat social,
- de la mise en œuvre du plan départemental du logement des personnes défavorisées,
- et des relations avec les bailleurs sociaux.



M. René SCIAMMA

20^{ème} Vice-Président

Maire de Villedubert

Il est délégué auprès du 5^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle finances,

ressources et territoires" en charge du développement des services communautaires et du suivi des contrats de services communautaires et auprès du 9^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle gouvernance" en charge de l'évaluation des interventions communautaires et des politiques de solidarité territoriales.



M. Jean-Louis ARIBAUD

21^{ème} Vice-Président

Maire de Villefloure

Il est délégué auprès du 3^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du "Pôle

solidarité et politique de la ville" en charge de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Les Élus de l'Agglo Composition du bureau



M. Jean-Claude PEREZ

1^{er} Membre du Bureau

Maire de Carcassonne
Il est délégué auprès du
Président en charge des
relations avec la Ville de
Carcassonne.



M. Henri SOURNIES

2^{ème} Membre du Bureau

Maire de Cavanac



M. Manuel IBANEZ

3^{ème} Membre du Bureau

Maire de Mas des Cours
Il est délégué auprès du
6^{ème} Vice Président délégué
à la coordination du "Pôle

Environnement" en charge du plan de prévention
des risques et des Plans Communaux de
Sauvegarde.



M. Alain GARINO

4^{ème} Membre du Bureau

Maire de Fontiès d'Aude
Il est délégué auprès du
2^{ème} Vice-Président délégué à la
coordination du "Pôle transport"

en charge de la définition d'un schéma
communautaire de déplacements urbains et
interurbains en lien avec le SCOT et de la
définition d'un schéma communautaire de vélo
route et voies vertes visant à favoriser le
développement des déplacements doux entre les
communes de l'agglomération.



M. Jean-Pierre PELIX

5^{ème} Membre du Bureau

Maire de Montirat
Il est délégué auprès du
18^{ème} Vice-Président délégué à la
coordination du "Pôle urbanisme
et territoire" en charge du schéma eau et
assainissement.



M. Gilbert MARCH

6^{ème} Membre du Bureau

Maire de Montclar
Il est délégué auprès du
1^{er} Vice-Président délégué à la
coordination du "Pôle
économique" en charge de l'économie rurale et
viticole, et auprès du 3^{ème} Vice-Président délégué
à la coordination du "Pôle solidarité et politique
de la ville", et du 14^{ème} Vice-Président délégué aux
personnes âgées en charge des associations du
3^{ème} âge.

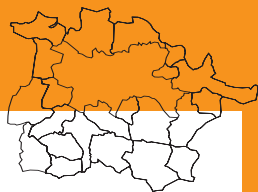


M. Jean-Paul FERRIF

7^{ème} Membre du Bureau

Adjoint au Maire de Trèbes
Il est délégué auprès du
1^{er} Vice-Président délégué à la
coordination du "Pôle
économique" en charge du développement
touristique et de l'aéroport, auprès du
5^{ème} Vice-Président délégué à la coordination du
"Pôle finances, ressources et territoires", et
auprès du 7^{ème} Vice-Président délégué à la
coordination du "Pôle culture" en charge des
équipements de loisirs.

Les communes qui composent votre Agglo



Alairac



La commune d'Alairac est située à 8 km au sud-ouest de Carcassonne, aux limites du Lauragais et du Massif de la Malepère. Elle domine la plaine où serpente le Canal du Midi et la

vue s'étend sur un superbe panorama, limité au nord par la Montagne Noire et, à l'est, par les Corbières.

Berriac

À 5 kilomètres à l'est de Carcassonne, Berriac compte plus de 800 habitants. Sa situation géographique favorise son développement.

Depuis près de 15 ans la commune connaît un véritable essor démographique entraînant la création de nouvelles habitations, commerces...



Carcassonne



Carcassonne, Préfecture de l'Aude, Ville aux deux sites classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité (Canal du

Midi classé en 1996 au titre de l'environnement, Cité de Carcassonne classée en 1997 au titre du patrimoine de la Culture), héberge une population de près de 50 000 habitants. Avec ses 2000 ans d'histoire, Carcassonne est le véritable joyau historique du département de l'Aude et de la Communauté d'Agglomération.

Caux et Sauzens

À l'Ouest de Carcassonne (7 kilomètres), entre la Montagne Noire et la Malepère, Caux et Sauzens est une commune moderne qui a su préserver son authenticité villageoise.

Elle dispose de nombreux services à la population qui offrent une qualité de vie d'exception.



Cavanac



Bordé par les routes des châteaux Cathares, au pied des Corbières, Cavanac se situe à 5 kilomètres de la Cité

de Carcassonne. La commune bénéficie d'un patrimoine architectural riche : l'église Saint-Pierre, le portail et la grille d'entrée du château, et les vestiges d'habitat néolithique de la Farguette qui font l'objet d'une protection aux monuments historiques.

Cazilhac

À trois kilomètres du sud de Carcassonne, à deux pas de la Cité Médiévale, la commune jouit

d'un environnement privilégié permettant de se retrouver en phase avec des paysages de toute beauté. Elle procure à ses habitants toutes les commodités grâce à des commerces variés.



Les communes qui composent votre Agglo

Couffoulens



Entre vignes et champs, Couffoulens est une commune séduisante et attrayante.

Elle abrite sur son territoire trois monuments inscrits aux monuments historiques depuis 1948 : l'église et ses pierres tombales, la croix de métier à l'est du Château, ainsi que la façade nord, toiture et terrasse du Château.

Fontiès d'Aude

Située à 10 minutes de la Cité Médiévale de Carcassonne, cette commune est principalement connue pour son activité viticole.

Elle jouit d'une qualité de vie exceptionnelle et d'un patrimoine riche avec notamment " La croix de métier ", inscrite aux monuments historiques depuis 1948 qui surplombe l'entrée de la commune.



Lavalette

Lavalette dont le nom signifie " petite vallée " connaît une croissance démographique importante depuis près de 30 ans. La commune possède trois monuments historiques protégés par une inscription : la croix de cimetière de 1540 et deux croix discoïdales de part et d'autre de la porte du cimetière.



Leuc



Leuc est situé à 10 kilomètres de Carcassonne au milieu des vignobles. Dans la commune, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, se dresse le Château.

En amont, sur la rive droite du Lauquet, on peut voir les ruines de la chapelle Saint-Laurent.

L'église Saint-Pierre, de style Gothique s'ajoute à la formidable palette des richesses patrimoniales de la commune. Enfin, le village est traversé par le sentier de randonnée " Pieras e Vinhas " qui relie la Cité Médiévale de Carcassonne à l'Abbaye de Saint-Hilaire.

Mas des Cours

Nichée au milieu de la garrigue, Mas des Cours est la plus petite commune de l'Agglomération. Toutefois, Mas des Cours séduit par son authenticité et sa simplicité.

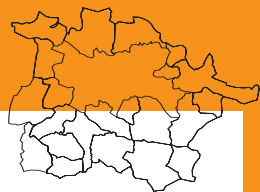
Sur la commune, les ruines du château (XVI^e siècle) et le vieux Pont sur la Lauquette inscrits aux Monuments Historiques marquent la richesse patrimoniale du village.



Montclar



Situé au cœur du massif boisé de Malepère à 18 kilomètres de Carcassonne, cette commune



est bâtie en rond autour de son église de style gothique. Ses 173 habitants apprécient son calme et la beauté de son site. Magnifiquement perché, le village permet de découvrir une variété de paysages : Corbières à l'Est, Pyrénées au Sud.

Montirat



Montirat fait partie des plus petites communes membres de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais. Elle est située près de Carcassonne et bénéficie d'un cadre de vie de qualité. En effet, une partie de son territoire est classée en zone Natura 2000 (Corbières Occidental).

Palaja

À 4 kilomètres de Carcassonne, la commune est adossée aux contreforts des Corbières. Au total, près de



2 300 Palajanais vivent sur la commune. Palaja est un véritable trésor architectural avec deux sites classés à l'inventaire des monuments historiques : l'église Saint-Etienne construite au début du XIV^e siècle par Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne et le pigeonnier "Cazaban" clocher d'un ancien prieuré appelé "Prieuré du St-Sépulcre et de St-Foulc".

Pennautier



Aujourd'hui avec près de 2500 habitants, cette commune bénéficie de commerces et de services à la personne qui ne cessent de s'étendre. Depuis 1972, le château et son parc sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Pezens



La commune de Pezens est idéalement située sur l'axe Est/ouest reliant les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et l'Espagne.

Sa position géographique associée à un terroir de qualité en fait un lieu privilégié pour s'implanter économiquement.

Preixan



Preixan se dit Preicho en occitan, ce qui signifie "perché". Elle occupe en effet une situation géographique exceptionnelle, car perchée sur les hauteurs à 10 km de Carcassonne, la commune veille sur la Malepère.

Les communes qui composent votre Agglo

Rouffiac d'Aude



Située à quelques kilomètres de Carcassonne, cette commune bénéficie d'un cadre de vie rural tout en proposant à ses habitants de nombreux services (épicerie, poste, presse, tabac). Elle connaît

également une vie associative forte qui permet à l'ensemble de ses administrés de profiter d'animations régulières.

Roullens

Roullens s'élève sur un coteau, au flanc de la Malepère, dominant à l'est la vallée de l'Aude. Le territoire s'étend sur environ



789 hectares et présente deux entités paysagères bien distinctes : la plaine au nord est, au relief vallonné, composée essentiellement de vignes et de champs et les premiers coteaux de la Malepère, avec un relief plus marqué, occupés par des chênes verts et des chênes pubescents.

Trèbes



Avec le Pont Aqueduc sur l'Orbiel classé et l'Église Saint-Étienne inscrite à l'inventaire des monuments

historiques, la commune est un véritable bijou architectural. À ce patrimoine exceptionnel, Trèbes offre également à ses administrés la possibilité de profiter des paysages à travers des balades de toute beauté (Canal du Midi, l'Aude, le Lac, les squares, les places...).

Villedubert

À 6 kilomètres de Carcassonne, cette commune qui regroupe près de 400 habitants est marquée par une



présence forte d'espaces naturels caractérisés par les vignes, le Canal du Midi, l'Aude et la Vallée de l'Orbiel. La commune est réputée pour sa convivialité et pour sa vie associative forte.

Villefloure



Villefloure, du latin Villa (ferme) et Florianus (nom Romain) compte à ce jour près de 130 habitants.

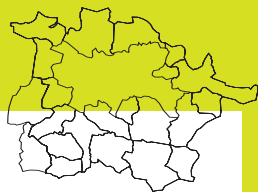
À quelques kilomètres de Carcassonne, cette commune conserve les plus vieilles traditions de notre région telles que l'élevage de moutons ou de chèvres.

Villemoustaussou

Avec plus de 3 000 habitants, cette commune affirme une volonté de développement économique associée au maintien de la qualité de vie liée au milieu rural. Grâce à son réseau de commerçants et d'artisans, ses infrastructures et son tissu associatif diversifié, la commune offre un cadre de vie de qualité.



Les compétences obligatoires



Développement économique - Tourisme



La CAC assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des Zones d'Activités.

La création et l'extension des Zones d'Activités ont permis l'implantation de nouvelles entreprises et généré la création de nouveaux emplois, créant un véritable élan économique.

Qu'elle soit industrielle, artisanale ou commerciale, l'entreprise trouve sa place dans les opérations d'aménagement menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Aménagement de l'espace communautaire

Création du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



La CAC gère et aménage l'espace communautaire afin de préserver l'identité cohérente de territoire. Elle a donc pour

mission de mettre en place le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est un document de planification stratégique intercommunal définissant les orientations générales de l'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années.

Transports Agglo'Bus



Le service Agglo'Bus offre des solutions de proximité efficaces pour tous vos déplacements.

• Le réseau urbain

11 lignes sur la ville de Carcassonne et ses hameaux.

• Les abonnements

- > Atout'Bus : Abonnement mensuel pour les salariés
- > Roll'In Bus : Abonnement mensuel pour les scolaires
- > Roll'In Bus "Vacances scolaires" : Abonnement bimensuel (juillet - août) pour les scolaires
- > Famili'Bus : Abonnement pour 3 personnes d'une même famille
- > Tempo'Bus : Carte Abonnement
Donne accès de façon illimitée au bus pendant 1 semaine

Les compétences obligatoires

➤ Access Bus (la carte groupe 100 voyages) : Cette formule est vendue aux associations, collèges et lycées de la CAC

• Les cartes

➤ Carte "Invalide" : Transport gratuit pour toutes personnes handicapées à 80%

➤ Carte "Age d'Or" : Transport gratuit pour toutes personnes à partir de 65 ans (renouvelable tous les ans)

➤ Carte "Solidarité" : Transport gratuit pour les demandeurs d'emploi

• Le transport à la Demande (T.A.D)



Le TAD est un véritable transport de proximité. Il permet de disposer de la rapidité du transport, d'un confort accru dans

le choix des horaires, de la convivialité du transport ainsi que de la multiplication des possibilités de déplacements.

Communes concernées : Berriac, Carcassonne, Cavanac, Caux-et-Sauzens, Cornèze, Couffoulens, Fontiès d'Aude, Lavalette, Leuc, Montirat, Pennautier, Pezens, Preixan, Rouffiac d'Aude, Roullens, Villedubert, Villefloure, Villemoustausou (quartiers du "THOU" et de la "MONTADE").

• L'Handi'Bus

Ce service s'adresse à toutes les personnes domiciliées dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais, se trouvant dans les cas suivants :

- Personnes atteintes d'un handicap moteur se déplaçant en fauteuil roulant,

- Personnes atteintes d'un handicap sensoriel de type cécité (mention étoile verte). Ce service fonctionne à l'année du lundi au samedi, sauf les dimanches et les jours fériés, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.



• La navette aéroport

(Cité médiévale / Dôme / Gare SNCF/ Aéroport)

Cette navette relie l'aéroport de Carcassonne au centre ville de Carcassonne. Les départs de l'aéroport se font 20 minutes après le débarquement des passagers de l'avion.

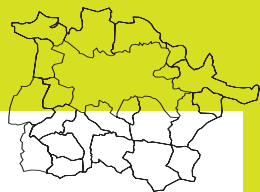
• La navette Cité / Centre ville Carcassonne

Ce service est mis en place de mai à septembre et permet de se déplacer du centre ville de Carcassonne vers la Cité Médiévale.

• Les Toucs

Ce moyen de transport non-polluant et silencieux permet un accès de facilité dans le centre ville de Carcassonne. Il peut transporter jusqu'à 6 personnes et est accessible aux personnes se déplaçant avec difficulté.

Ce service fonctionne chaque année de mai à octobre.



Équilibre social de l'habitat

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Lancé officiellement après la signature de la convention d'opération entre l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Communauté d'Agglomération, le Programme d'Intérêt Général (PIG) occupe une place importante dans le cadre des aides à la réhabilitation des logements.

La nature des travaux réalisés est très variée : "mise en accessibilité chez les personnes âgées, économies d'énergie, sortie d'insalubrité, réfections de façades, mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel...".



Réfection de façade

Programme Local d'Habitat (PLH)

Ce document définit pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. L'objectif est d'assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Logement social

La CAC accompagne financièrement les communes et les bailleurs dans les opérations de logements sociaux neufs. Cette intervention s'inscrit en parallèle de l'aide apportée par le Programme d'Intérêt Général.

Pass Foncier

Dans le cadre de la compétence Équilibre Social de l'habitat, l'Agglo a mis en place un dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans le neuf : Le Pass Foncier.

Programme de Rénovation Urbaine



Par délibération en date du 25 mars 2009 le Conseil d'Agglomération a modifié l'intérêt communautaire de la compétence "Équilibre Social de l'habitat et politique de la ville" en élargissant son champ d'intervention au programme de Rénovation Urbaine des quartiers de la Conte et Ozanam implantés sur la commune de Carcassonne.

Politique de la ville

Participation aux dispositions contractuelles de développement local et d'insertion Économique et Sociale

- > Participation au Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- > Participation à la Mission Locale d'Insertion
- > Participation au Plan Local d'Insertion à l'Emploi.

Les compétences optionnelles

Voirie d'intérêt communautaire

Il s'agit essentiellement de l'entretien de l'aménagement des voies desservant les Zones d'Activités Économiques.

Construction, aménagement, entretien d'équipements culturels, sportifs, et de loisirs d'intérêt communautaire

Conservatoire

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est désormais un établissement d'enseignement artistique incontournable qui propose dans un même lieu 4 activités artistiques tout en respectant un programme de formation prescrit par le ministère de la culture et de la communication.



Lecture publique La médiathèque d'Agglomération

La compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs" a été retenue par la Communauté

d'Agglomération du Carcassonnais lors de sa création au titre des compétences optionnelles. Par délibération en date du 27 juin 2007, elle a évolué en véritable compétence "Lecture publique".

Début 2010, l'Agglo a procédé au transfert de la gestion de la Bibliothèque Municipale de Carcassonne. Elle envisage également le transfert des bibliothèques les plus importantes du territoire (Rouffiac d'Aude, Trèbes et Villemoustaussou).

Complexe de loisirs Raymond CHESA (Lac de la Cavayère)

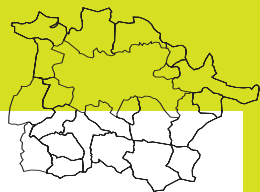


La CAC contribue à l'aménagement des espaces publics en effectuant des travaux d'entretien et de débroussaillage des espaces naturels implantés sur son territoire. Ainsi, la gestion du complexe de loisirs Raymond CHESA (Lac de la Cavayère) relève d'une compétence communautaire.

Ce site naturel propose des loisirs variés aux habitants et aux touristes de passage.

Activités proposées sur place :

Parc Acrobatique Forestier (PAF), flotteurs, mini-golf, beach volley, randonnées.



Solidarité

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Première au plan national à avoir pris la compétence sociale dès 2003, la CAC en a confié la mise en œuvre au Centre Intercommunal d'Action Sociale qui emploie aujourd'hui plus de 800 agents répartis sur différents sites. Le CIAS propose des services variés :

Petite enfance

- 6 crèches collectives et familiales sur l'Agglomération



Ces établissements accueillent les enfants âgés de 3 mois à 4 ans en accueil régulier ou occasionnel. Ils fonctionnent du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Ces crèches sont implantées dans toute l'agglomération : Carcassonne (La Roseraie, Viguier, Fabre d'Eglantine, Les petits loups), Trèbes (espace Câlins), Pezens (Les Galopins).

• Halte Garderie

- > Jean Jaurès (Carcassonne)

Capacité 15 enfants maximum simultanément âgés de 10 semaines à 4 ans (jusqu'au dernier jour du mois de leur anniversaire). Le nombre de places pour l'accueil occasionnel contractualisé est de 8. Le nombre de places pour l'accueil ponctuel ou d'urgence est de 7.

• Relais Assistantes Maternelles

Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ont pour mission de créer un environnement favorable aux conditions de vie et à la qualité de l'accueil des enfants au domicile des Assistantes Maternelles.



4 RAM sur l'Agglo

RAM de Carcassonne Ouest

- > secteurs concernés : Carcassonne Ouest, Pezens, Pennautier, Villemoustaussou.

RAM de Carcassonne Est

- > secteurs concernés : Carcassonne Est, Berriac, Cazilhac, Cavanac, Palaja, Leuc, Couffoulens, Mas des Cours.

RAM de Lavalette

- > secteurs concernés : Lavalette, Roullens, Preixan, Rouffiac d'Aude, Caux-et-Sauzens.

RAM de Trèbes

- > secteurs concernés : Trèbes, Villedubert, Fontiès d'Aude, Montirat.

Enfance-Jeunesse

- 5 accueils de Loisirs

Carcassonne

- > Accueil de Loisirs de la plaine Mayrevieille (pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans)
- > Accueil de Loisirs de la Cavayère (pour les enfants de 6 à 17 ans)

Les compétences optionnelles

Couffoulens

- > Accueil de Loisirs de la Bastide Madame (jeunes de 6 à 17 ans)

Trèbes

- > Accueil de Loisirs de Trèbes (pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans)

Villemoustaussou

- > Accueil de Loisirs (pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans)

- **Accueils de Loisirs Périscolaires**



Ils ont pour mission d'accueillir les enfants inscrits dans un établissement scolaire (maternel ou élémentaire).

Ils répondent à un besoin d'accueil et de prise en charge des enfants durant les temps libres des journées scolaires.

- **Accueils de Loisirs Adolescents**



Lieux de rencontres et d'échanges, les AL Ados sont des espaces de citoyenneté où de nombreuses activités socio-éducatives sont proposées.

Centres sociaux

Le CIAS gère quatre Centres Sociaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais : Grazaillès, La Roseraie, Trèbes, Le Viguièr.

La notion de centre social nécessite un agrément attribué par la Caisse d'Allocations Familiales.

Activités des centres sociaux

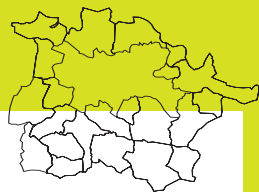
Accompagnement à la scolarité, espaces livres, activités ouvertes aux femmes du quartier, adultes relais, Point Information Jeune...

Loisirs

Opération Pass'Sports : des loisirs pour tous

Ouvert à ses débuts en période estivale, le dispositif est aujourd'hui étendu à chaque période de vacances scolaires. Pass'Sports s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans qui ne fréquentent pas les structures habituelles existantes (accueils de loisirs).





• Deux formules pour moins d'un euro la semaine

- > 1^{re} formule : en accès libre à la carte, 15 € l'année pour accéder à toutes les activités proposées.
- > 2^{ème} formule : stages de 3 à 5 jours pour des découvertes plus approfondies des disciplines 20 € pour toutes inscriptions aux stages proposés.

• Quatre volets d'activités sont proposés

- > Volet sportif : Judo, Squash, Boxe, Handball, Tir à l'arc, Gymnastique, Tennis, Plongée...
- > Volet culturel : Théâtre, Photo, Vidéo, Percussions...
- > Volet loisirs : Sorties à la Mer, Bowling...
- > Volet citoyen avec la Bourse Loisirs : Cette action permet aux jeunes âgés de 14 à 16 ans de bénéficier d'une bourse de 60 €, en échange d'un travail d'action citoyenne sur la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais :
 - Travaux d'entretien,
 - Peinture,
 - Protection de l'environnement.

Insertion

Service Aide Légale-insertion

Le CIAS instruit les dossiers d'aide légale des personnes domiciliées sur l'Agglomération. Ils sont par la suite transmis pour décision au Conseil Général de l'Aude.

Les demandes concernent généralement l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, les services ménagers, le placement en maison de retraite ou en établissement, le portage de repas à domicile et les téléalarmes.

RMI

Un référent tout au long de votre parcours

Le CIAS effectue le suivi des bénéficiaires du RMI, seuls ou en couple, mais sans enfant à charge. Ils bénéficient de l'aide d'un référent pour l'élaboration de leurs parcours d'insertion formalisé par la signature d'un contrat d'insertion.

Personnes âgées

Les foyers restaurants dans l'Agglomération



Trois foyers restaurants (à Carcassonne, Trèbes, Villemoustaussou) accueillent du lundi au samedi toutes les personnes concernées, pour déjeuner dans une ambiance chaleureuse en partageant un repas de midi équilibré. Personnes concernées : Personnes de plus de 60 ans et/ou handicapées (sans conditions d'âge pour les personnes ayant un taux d'invalidité supérieur à 80 %).

Portage de repas à domicile sur l'Agglomération

Les personnes retraitées ou handicapées, quel que soit leur âge, peuvent bénéficier du portage des repas à domicile. Chaque jour, la société " Scolarest " délivre un repas préparé dans les meilleures conditions avec le concours d'une diététicienne afin de répondre aux besoins alimentaires de chacun.

Télé-Sécurité

En partenariat avec l'association Présence Verte, le CIAS propose un appareil de Télé - Sécurité. En cas de problème, l'abonné appuie sur le bouton de son transmetteur pour lancer son appel à un centre d'écoute. Suivant le diagnostic, l'interlocuteur téléphonique appelle un membre du réseau de solidarité, le médecin ou les services d'urgence. Les personnes âgées d'au moins 60 ans et/ou handicapées sont concernées.

Service d'aide à domicile

Ce service accompagne dans la vie de tous les jours, les personnes âgées et/ou handicapées qui souhaitent vivre à leur domicile (entretien du logement, du linge...).

Un service 7 jours sur 7 est assuré pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA).

Service mandataire 3^{ème} âge

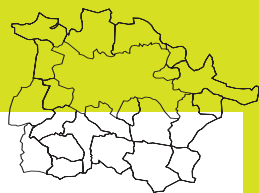
Dans le cadre de la loi des " services à la personne ", le CIAS, en qualité de " Mandataire " effectue en lieu et place du particulier " employeur " (personne âgée et / ou handicapée) toutes les démarches administratives relatives à l'emploi d'un salarié à son domicile.

Soins Infirmiers



Ce service contribue au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et / ou handicapées grâce à l'intervention d'une équipe d'aides soignants qui assurent, 7 jours sur 7, des soins d'hygiène corporelle et de confort.

Les compétences supplémentaires et facultatives



Environnement et cadre de vie

Collecte et traitement des ordures ménagères



La gestion de la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères a été confiée au Syndicat Mixte du Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) qui outre les communes de l'Agglomération gère 15 autres communes extérieures à notre périmètre (soit 73 218 habitants). Les habitants de la CAC ont aussi accès à 7 déchetteries fixes dans les communes de Carcassonne (Salvaza, la Fajeolle), Leuc, Palaja, Pennautier, Trèbes et Villemoustaussou.

Protection et mise en valeur des espaces naturels remarquables

La CAC intervient dans la protection et l'entretien des sites naturels :

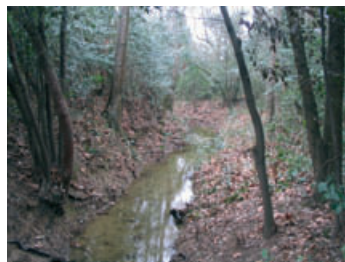
- > Complexe de loisirs Raymond CHESA.
- > Espaces classés boisés (forêt située autour du lac de la Cavayère).



> Itinéraires de promenades et de randonnées (la prise en charge de l'entretien des itinéraires et l'étude des futurs projets relèvent des compétences attribuées à l'Agglo).

Prévention du risque d'inondation

La CAC exerce la compétence " prévention du risque d'inondation " et entreprend régulièrement des travaux pour la remise en état de berges et de ruisseaux. Elle étudie également les projets de création de bassins de rétention destinés à réguler l'écoulement des eaux pluviales dans les secteurs les plus sensibles (Secteurs de Cazilhac et de Carcassonne).



Les compétences supplémentaires et facultatives

Assainissement Non Collectif

La CAC intervient dans le domaine de l'Assainissement Non collectif, afin :

- d'évaluer des projets d'assainissement neuf ou de réhabilitation d'installations existantes,
- de veiller au bon fonctionnement des installations,
- d'aider au montage des dossiers de réhabilitation et de conseiller les particuliers.

Les enjeux du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concernent la préservation de la santé publique, la salubrité de l'environnement et la protection de notre ressource en eau.

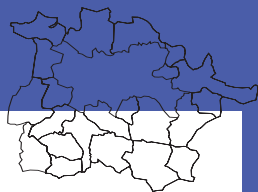


“Eau” et “Assainissement”



La production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sont du ressort de la CAC qui en assume la responsabilité pour toutes les communes membres, qu'elles exploitent leurs réseaux en régie ou qu'elles en aient délégué la gestion à l'une des sociétés privées présentes sur le territoire (Lyonnaise des Eaux et Véolia).

L'Annuaire des 23 communes



Mairie d'Alairac

Tél. : 04 68 26 81 84
Fax : 04 68 26 80 92

Mairie de Berriac

Tél. : 04 68 78 53 60
Fax : 04 68 78 53 61
<http://berriac.free.fr>
mairie-de-berriac@wanadoo.fr

Mairie de Carcassonne

Tél. : 04 68 77 71 11
Fax : 04 68 77 70 72
www.carcassonne.org
lemaire@mairie-carcassonne.fr

Mairie de Caux et Sauzens

Tél. : 04 68 71 02 02
Fax : 04 68 11 56 11
www.cauxetsauzens.org
mairie@cets11.org

Mairie de Cavanac

Tél. : 04 68 79 61 34
Fax : 04 68 79 61 34
cavanac.mairie@wanadoo.fr

Mairie de Cazilhac

Tél. : 04 68 79 60 23
Fax : 04 68 79 82 26
<http://cazilhac.info/>
secretariat@mairie-cazilhac.fr

Mairie de Couffoulens

Tél. : 04 68 79 62 75
Fax : 04 68 79 80 28
couffoulens@orange.fr

Mairie de Fontiès d'Aude

Tél. : 04 68 78 68 33
Fax : 04 68 78 91 06
www.fontiesdaude.com
mairie.fontiesdaude@wanadoo.fr

Mairie de Lavalette

Tél. : 04 68 26 81 17
Fax : 04 68 26 93 33
<http://commune.lavalette.free.fr>
mairie.lavalette@orange.fr

Mairie de Leuc

Tél. : 04 68 79 61 85
Fax : 04 68 78 42 37
mairie.leuc@wanadoo.fr

Mairie Mas des Cours

Tél. : 04 68 79 60 75
mairie.mas-des-cours@wanadoo.fr

Mairie de Montclar

Tél. : 04 68 26 86 09
Fax : 04 68 26 84 66
mairie-montclar@tiscali.fr

Mairie de Montirat

Tél. : 04 68 78 74 19
Fax : 04 68 78 97 27
montirat.mairie@wanadoo.fr

Mairie de Palaja

Tél. : 04 68 79 62 15
Fax : 04 68 79 79 80
www.mairie-palaja.fr
mairie@mairie-palaja.fr

Mairie de Pennautier

Tél. : 04 68 25 35 79
Fax : 04 68 25 80 16
mairie.pennautier@orange.fr

Mairie de Pezens

Tél. : 04 68 24 50 00
Fax : 04 68 24 97 67
www.pezens.fr
mairie.pezens@wanadoo.fr

Mairie de Preixan

Tél. : 04 68 26 80 55
Fax : 04 68 26 85 87
www.preixan.com
mairie.preixan@wanadoo.fr

Mairie de Rouffiac d'Aude

Tél. : 04 68 26 81 76
Fax : 04 68 26 89 69
www.rouffiacdaude.fr
commune-rouffiac-daude@wanadoo.fr

Mairie de Roullens

Tél. : 04 68 26 80 80
Fax : 04 68 26 89 65
www.roullens.org
roullens.mairie@wanadoo.fr

Mairie de Trèbes

Tél. : 04 68 78 60 89
Fax : 04 68 78 87 23
www.ville-trebes.com
directeur.general@mairie-trebes.fr

Mairie de Villedubert

Tél. : 04 68 78 73 55
Fax : 04 68 78 53 11
mairie.villedubert@wanadoo.fr

Mairie de Villeflore

Tél. : 04 68 69 40 65
Fax : 04 68 69 46 52
<http://villeflore.free.fr>
mairie.villeflore@wanadoo.fr

Mairie de Villemoustaussou

Tél. : 04 68 47 74 80
Fax : 04 68 47 74 89
www.villemoustaussou.fr
accueil@villemoustaussou.fr

L'Annuaire du CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale

45, rue Aimé Ramond
11890 Carcassonne cedex 9
Tél. : 04 68 77 71 70

- > Service des repas à domicile
et Télé-Sécurité : 04 68 77 71 67
- > Service Aide Ménagère : 04 68 77 71 77
- > Service APA : 04 68 77 71 68
- > Aide Légale : 04 68 77 71 82
- > R.M.I : 04 68 77 71 98 / 04 68 77 74 16 /
04 68 77 73 02
- > Service Mandataire 3^{ème} Age :
04 68 77 71 78
- > Service des soins Infirmiers :
04 68 71 58 50
- > Service du patrimoine et location
de salle : 04 68 77 71 74
- > Service inscriptions des Accueils
de Loisirs : 04 68 77 71 95
- > Service Inscriptions crèches :
04 68 77 71 87
- > Point Info Familles : 04 68 72 31 94

Crèches collectives

Fabre d'Eglantine : 04 68 25 58 85
Le Viguier : 04 68 25 25 19
Roseaie : 04 68 47 60 01
Trèbes " Espaces Câlins " : 04 68 78 83 27

Crèches familiales

Carcassonne " Les petits loups " :
04 68 71 20 17
Pezens " Les Galopins " : 04 68 78 90 76

Relais Assistantes Maternelles

Carcassonne Ouest

- > secteurs concernés : Carcassonne Ouest,
Pezens, Pennautier, Villemoustaussou :
04 68 47 32 45

Carcassonne Est

- > secteurs concernés : Carcassonne Est,
Berriac, Cazilhac, Cavanac, Palaja, Leuc,
Couffoulens, Mas des Cours :
04 68 25 06 85

Lavalette

- > secteurs concernés : Lavalette, Roullens,
Preixan, Rouffiac d'Aude, Caux et Sauzens :
04 68 26 34 42

Trèbes

- > secteurs concernés : Trèbes, Villedubert,
Fontiès d'Aude, Montirat : 04 68 78 80 60

Halte Garderie

Jean Jaurès : 04 68 71 30 37

Ludothèque

Carcassonne : 04 68 25 34 21
Trèbes : 04 68 78 56 99

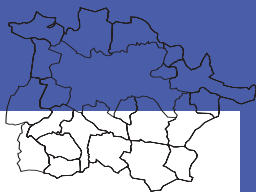
Centres sociaux

Grazailles : 04 68 71 14 32
La Roseaie : 04 68 71 51 29
Le Viguier : 04 68 25 34 21
Trèbes : 04 68 24 01 37

Loisirs

Opération Pass'Sports et Bourse loisirs :
04 68 72 62 73

L'Annuaire de l'Agglo



Communauté d'Agglomération du Carcassonnais

Siège administratif

47, allée d'Iéna

11890 Carcassonne cedex 9

Tél. (Accueil) : 04 68 10 56 00

Fax (tous services) : 04 68 47 81 60

Cabinet du Président

> Secrétariat du Président

04 68 10 56 29

> Secrétariat des Élus

04 68 10 56 28

Direction Générale des Services

> Secrétariat général

04 68 10 56 91 / 92

communaute@agglo-carcassonnais.fr

> Communication

04 68 10 56 30

Direction Générale des Services Techniques

> Voirie - environnement

04 68 10 56 60

> Réseaux secs

04 68 10 56 64

> Assainissement

04 68 10 56 74

> Eau

04 68 10 56 71

Direction des Moyens Généraux et de l'Administration

> Marchés Publics

04 68 10 56 56

marches@agglo-carcassonnais.fr

> Ressources humaines

04 68 10 56 95

> Affaires juridiques Politiques contractuelles

04 68 10 56 91

Direction de l'économie des Finances et de l'aménagement du territoire

> Développement économique

Secrétariat 04 68 10 56 55

poledveloppement@agglo-carcassonnais.fr

> Finances

04 68 10 56 41

> Aménagement du territoire et Habitat

04 68 10 56 51

> ANRU

06 79 70 55 67

> Conservatoire Intercommunal

04 68 10 56 35

ecolesdart@agglocarcassonnais.fr

> Médiathèque

04 68 10 56 80

> Agglo'bus

04 68 72 82 39

Halte Centrale au Dôme 04 68 47 82 22

agglobus@agglo-carcassonnais.fr

> Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

04 68 77 71 70

secretariat@cias-carcassonnais.fr

> SMICTOM

04 68 11 97 00

accueil@smictom-carcassonnais.fr

N° Vert

Pour tout problème d'eau et d'assainissement :

► N° Vert 0 800 011 890

Transports à la Demande / transports pour les
personnes à mobilité réduite :

► N° Vert 0 810 146 843

Le guide de l'Agglo



Communauté d'Agglomération du Carcassonnais

23 communes
pour développer
et aménager leur territoire



Communauté d'Agglomération
du Carcassonnais

Siège administratif

47, allée d'Iéna

11890 Carcassonne cedex 9

Tél. : 04 68 10 56 00

Fax (tous services) : 04 68 47 81 60

communaute@agglo-carcassonnais.fr

www.agglocarcassonnais.fr